

SYNDICAT DEPARTEMENTAL DES DECHETS**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL**

Séance du 11 octobre 2019

N° 2019 - 19

Nombre de délégués en exercice :	15	L'an deux mil dix-neuf, le 11 octobre à 09 heures 45, le Comité Syndical dûment convoqué, s'est réuni à l'hôtel du Département à Montauban, sous la présidence de Monsieur Michel WEILL, Président.
Présents :	8	
Votants :	9	
Nombre de voix :	14	
Date de la convocation :	03 octobre 2019	

Présents : Mme BOURDONCLE, MM. DEPRINCE, HEBRARD, LAMOLINAIRE, REGAMBERT, RESONGLES, TOURREL et WEILL (pouvoir de Mme BAREGES).

Absents excusés : Mme BAREGES, MM. ALAZARD, BERTELLI, BONSAANG, MOLLE, SAZY et VALETTE.

Assistait à la séance : M. JOLIBERT (Paierie Départementale)
M. BARON (Syndicat Départemental des Déchets)

OBJET : Plateforme Bois-Energie - Renouvellement de convention de mise à disposition de personnel pour l'exploitation du site

Le Syndicat Départemental a réalisé en 2011 les équipements et les structures nécessaires pour la mise en place et le développement de la filière bois dans le département.

Cette plateforme est constituée de deux hangars de 600 et 1200 m², de trois casiers extérieurs de stockage d'une superficie totale de 1400 m² et d'un pont bascule.

La plateforme Bois Energie est limitrophe au site de Nègrepelisse qui regroupe la déchèterie, le quai de transfert des déchets ménagers et les locaux techniques du service de collecte des déchets ménagers de la Communauté de Communes Quercy Vert-Aveyron.

Ce regroupement permet ainsi d'utiliser certains équipements et matériels déjà existants sur le site (chargeur télescopique) et l'optimisation réelle des moyens humains pour le fonctionnement quotidien de la plateforme.

La livraison de plaquettes bois aux chaufferies de Laguépie et Caylus, permet également une optimisation des transports par l'utilisation de trajets « allers » effectués actuellement à vide jusqu'aux quais de transfert (Caylus notamment).

La gestion est assurée en régie directe par le Syndicat Départemental avec le personnel de la Communauté de Communes Quercy Vert-Aveyron en place ; le remboursement des frais étant couvert par le coût d'exploitation à la tonne répercuté aux tonnages de plaquettes livrés.

Pour la continuité du service, Monsieur le Président propose de renouveler la convention de mise à disposition partielle de service pour assurer :

- les opérations de contrôle, de réception et de livraisons des produits (plaquettes pour chaufferies, bois palettes, grumes...),
- le stockage sous abris et le chargement des bennes à l'aide du matériel mis à disposition sur le site,
- les prélèvements nécessaires à la connaissance du taux d'humidité des produits en entrée et sortie,
- la gestion et l'enregistrement des livraisons auprès des collectivités,
- l'entretien général du site.

Les besoins en personnel sont évalués à 300 heures au minimum et 470 heures maximum par an, ceci en fonction du tonnage de produits transitant par la plateforme Bois Energie. La charge salariale correspond à des montants arrêtés entre 5 000 €/an et 7 950 €/an.

Le coût du personnel est repris dans les charges d'exploitation lors de la facturation de chaque livraison d'une tonne de plaquettes bois.

La convention ci-jointe prendra effet au 1^{er} janvier 2020 pour une durée d'un an.

*
**

Ouï et exposé, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- approuve le principe de cette procédure de mutualisation partielle qui présente un réel intérêt dans le cadre d'une bonne organisation des services,
- arrête la participation financière selon les conditions proposées étant rappelé que celles-ci entrent dans le coût de « PLATEFORME BOIS ENERGIE » répercutés aux collectivités utilisatrices des services,
- approuve le projet de renouvellement de convention et autorise le Président à signer le document pour le compte du Syndicat après approbation par la collectivité concernée,
- autorise le Président à entreprendre les diverses démarches nécessaires s'y rapportant.

Fait et délibéré le 11 octobre 2019

Le Président,
Michel WEILL

